

M. Jean-Claude BOHL
Commissaire enquêteur
Communauté de Communes des
Deux Vallées
23 rue de la chapelle Saint Blaise
91490 MILLY-LA-FORÊT

Milly-la-Forêt, le 29 septembre 2023

Objet : Avis sur le projet de Schéma d'assainissement
Ref : LET/CC2V avis EP assainissement
Affaire suivie par : Christian MOREAU urbanisme@milly-la-foret.fr
PI : plan du secteur 1AU des longues Raies + PADD

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique organisée du 11 septembre au 13 octobre 2023, pour la révision du schéma directeur d'assainissement des huit communes de la CC2V, cette dernière nous a transmis un dossier et interrogé sur ce projet.

En réponse à cette demande et après consultation du dossier soumis à enquête publique, la commune de Milly-la-Forêt formule les observations suivantes :

- ✓ Concernant les pollutions observées lors de la campagne de mesure de pollution réalisée en mai 2020, le rapport environnemental relève, sur la station d'épuration urbaine de Milly-la-Forêt, une non-conformité en mesure et en rendement par temps de pluie, concernant la demande chimique en oxygène (DCO7) et les matières en suspension (MES). S'agissant du diagnostic sur les capacités hydrauliques et épuratoires des stations d'épurations implantées sur le territoire de la CC2V, le rapport indique que la station « Milly-la-Forêt SBR » est apparue non-conforme par temps de pluie, avec un taux de 535 % de sa capacité hydraulique et une non-conformité en demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (DBO5). Sur ces points, quelles sont les mesures qu'envisage de prendre la CC2V pour réduire ou faire disparaître ces non-conformités ?
- ✓ Concernant le raccordement au réseau collectif, la lecture des plans de réseaux EU établis en 2021 suscite des questions. Il serait utile de le compléter en identifiant clairement les STEP, en indiquant les réseaux qui manquent. En effet, sur la ZA du Chênet, il semblerait que des bâtiments ne soient pas connectés au réseau d'assainissement. Qu'en est-il exactement ? Idem sur le plan du centre-ville ou certaines voies ou maisons ne sont pas raccordées au réseau EU alors que cela est obligatoire. Quelles seront les mesures prises par la CC2V pour amener les propriétaires à se mettre en conformité dans ces secteurs ?

14 septembre

15 septembre

18 septembre

19 septembre - Permanence de 14 à 17h30 FQJ
Pas de visite

20 septembre

21 septembre

22 septembre

25 septembre

26 septembre

27 septembre

28 septembre

29 septembre

02 Octobre

Avis de la commune déposé sous
forme de courrier. (3 pages + 2 documents)

03 Octobre